

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la  
communication

Arrêté du 16 OCT. 2014

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2014**

**La ministre de la culture et de la communication,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Laurent BORDENAVE, attaché d'administration, adjoint à la cheffe du bureau de la filière scientifique et de l'enseignement, secrétariat général, est nommé en qualité de président de jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Jérôme BERGER, technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure, spécialité bâtiments de France, direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie, service territorial de l'architecture et du patrimoine du Calvados ;

- Monsieur Ali KEDJAM, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité services culturels, responsable du service d'accueil et de surveillance, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye ;

- Madame Hélène MURER, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité maintenance, responsable technique de maintenance, établissement public du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.

### Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Ali KEDJAM, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité services culturels, responsable du service d'accueil et de surveillance, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

### Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait le 16 OCT. 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



C. CASTELL